

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Séance du	24 mai 2024	à	19h30		
N° délibération D2024-05-01		Date de convocation 17 mai 2024		Date d'affichage 17 mai 2024		
Nombre de conseillers						
En exercice 12	Présents 11	Absente exc. 1	Abs	ent	Votants 12	
Etaient présents						
0		∕I. FALLITO Giovanni ∕I. GIRARD Guy		M. BOULANGE Philippe		
Mme MARTIGNON Sonia		Mme CAISSUTTI Claudie				
M. POINSIGNON Gilles		Mme WAGNER Mirèse				
Mme LUBNAU Dominique		Mme PECYNA Carole				
Etait absente excusée						
Mme KRÄWER Alice		ouvoir à Mme WAGNER Mirèse				

Objet : Contraction d'un emprunt de 75 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

CONSIDERANT le besoin prévisionnel de trésorerie ;

CONSIDERANT l'analyse financière 2024 de la commune de Silly-sur-Nied établie par le Service de Gestion Comptable de Metz (SGC);

La commune de Silly-Sur-Nied envisage d'emprunter une somme de 75 000 € sur 12 ans. Cette somme servira à financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie. Quatre organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens, le Crédit Mutuel, la Poste, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Après étude des réponses et offres reçues, la proposition du Crédit Agricole apparait être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** la contraction du prêt destiné à financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ Organisme prêteur : Crédit Agricole
 - ✓ Montant : 75 000 €
 - ✓ Durée : 144 mois
 - ✓ Taux d'intérêt : 3,75 %
 - ✓ Frais de dossier : 150 €
 - ✓ Montant échéance : 1 947.53 €
 - ✓ Type échéance : trimestrielle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la contraction du prêt, de la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 mai 2024 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

